

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOS CHABRAC/SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
8	8	8

Séance du 3 avril 2023

Date de convocation : 28/03/2023

Date d'affichage : 04/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le lundi trois avril à dix-huit heures, le Comité Syndical du SIVOS CHABRAC/SAINT-MAURICE-DES-LIONS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHEVALIER David, Président.

Présents : MM CHEVALIER David, DUREPAIRE Jeannine, GEMEAU Stéphane, COURTIUUX-DELAGE Mathieu, BONNETERRE Alexandra, PEPIN Anthony, GRANET David, NICOLAS David.
Suppléants présents mais ne prenant pas part au vote : MM. BOUTY Anthony, BOUYAT Philippe.
Mme BONNETERRE Alexandra a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Médailles du travail des agents du SIVOS

Monsieur le Président informe l'Assemblée que Mesdames PASCAUD Myriam et CHEVALIER Patricia remplissent les conditions requises pour l'obtention de la médaille d'honneur du travail pour 20 ans d'activité. Leurs dossiers ont été validés par la Préfecture de la Charente au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2023. Il précise que les deux communes du SIVOS ont également déposé des dossiers de demande de médailles du travail pour leurs agents.

Lors d'une rencontre des élus de Chabrac et Saint-Maurice-Des-Lions, il a été envisagé d'organiser une cérémonie commune en septembre à la salle des fêtes de Chabrac réunissant les récipiendaires, leurs conjoints et les élus. Les agents se verraient remettre la médaille du travail, le diplôme d'Etat ainsi que des chèques cadeau dont le montant serait fixé à :

- 300 € pour 20 années de travail,
- 350 € pour 30 ans,
- 450 € pour 35 ans.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents :

- Valide le principe d'une cérémonie commune avec le SIVOS et la commune de Chabrac,
- Décide de l'achat des médailles,
- Valide l'attribution des chèques cadeau, d'un montant total de :
 - o 300 € à Mme CHEVALIER Patricia (médaille d'honneur du travail pour 20 ans d'activité),
 - o 300 € à Mme PASCAUD Myriam (médaille d'honneur du travail pour 20 ans d'activité),
- Précise que les dépenses seront imputées au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Fait et délibéré en mairie, les, jour, mois et an que ce dessus,
Pour extrait en mairie le 19/04/2023, Le Président, David CHEVALIER,

SIVOS
Chabrac / St-Maurice
Mairie

16500-ST-MAURICE-DES-LIONS